Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 22 (1914)
Heft: 11

Buchbesprechung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BIBLIOGRAPHIES

Monsieur F. Spielmann, notaire à Lausanne, publie une étude sur le notariat vaudois avec une préface de M. G. Addor, chancelier d'Etat. Après quelques notes introductives sur le notariat à Rome et en France, M. Spielmann aborde le fond de la question en traitant d'abord du notariat vaudois avant 1798. C'est évidemment les *Statuts* de Pierre de Savoie qui méritent la première mention ; l'activité législatrice du Petit Charlemagne a doté le pays de Vaud d'un code remarquable bien avant que d'autres Etats en fussent pourvus. Le gouvernement de Berne qui succéda à la Savoie, était trop soucieux de l'ordre et de la réglementation pour ne pas organiser de toutes pièces le notariat vaudois ; un grand nombre de mandats et ordonnances, en complément des divers coutumiers, pourvurent à la chose. On exigeait des notaires des garanties sérieuses, des connaissances spéciales et un apprentissage consciencieux. M. Spielmann, très bien renseigné, donne plusieurs documents qui illustrent son exposé : mandats souverains, procès-verbal d'examen, convention d'apprentissage, etc. Il termine, dans un paragraphe intitulé : « Un notaire vaudois au temps de LL. EE. » en retraçant l'activité de Jean-Daniel-Abram Davel, comme notaire.

Vient ensuite la période révolutionnaire où l'on supprima dans les actes, les termes de Hauts, Illustres, Puissants et Souverains Seigneurs, puis la période vaudoise avec la loi de 1803 et celle de 1836.

La législation notariale actuelle commence avec la loi de 1851 qui a posé les bases de l'organisation du notariat dans notre pays. Une tentative de révision occupa le Grand Conseil en 1884 et 1885, mais le projet fut retiré par le Conseil d'Etat. En somme rien n'est changé dans les grandes lignes depuis 1851.

Après cet exposé de ce qui existait autrefois et de ce qui existe encore aujourd'hui, M. Spielmann aborde franchement la question de l'amélioration du régime actuel. Il trace en excellents termes, avec beaucoup de clarté et d'élévation d'esprit la tâche du notaire et les obligations morales qui lui sont imposées. Puis il indique les innovations qui lui paraissent désirables : chambre des notaires, organisation différente des examens de capacité et du règlement actuel.

L'étude de M. Spielmann, écrite dans une langue nette et précise, sera lue avec intérêt et profit non seulement par les spécialistes en la matière, mais par tous ceux qui s'intéressent au progrès, dans tous les domaines.